

Accueil, accompagnement, formation et orientation des publics en situation de handicap, à mobilité réduite ou de polyhandicaps.

Formation des personnes en situation de handicap

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-personnes-en-situation-de-handicap/>
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006157554/

1 - L'organisme de formation PROXIMA CENTAURI COMPANY intervient en INTER entreprise dans des locaux pour lesquels elle a est en partenariat (tel que les IGESA). Ceux-ci permettent de recevoir une clientèle émanant de pôle emploi par exemple et étant des établissements militaires gouvernementaux, ceux-ci respectent strictement toute la législation en vigueur les plus strictes concernant l'accès des personnes en situation de handicap dans leurs locaux, et de surcroit, offrent une sécurité maximale pour le bon déroulement de nos formations. Pour la formation pour le compte de sociétés privées en INTER entreprise, nous faisons également appel à des partenariats tels que l'UPV (Union Patronal du Var), dont l'organisme de formation PROXIMA CENTAURI COMPANY est adhérente, qui mettent à disposition des locaux qui respectent également toutes la législation en vigueur concernant l'accès des personnes en situation de handicap dans leurs locaux.

L'organisme de formation PROXIMA CENTAURI COMPANY intervient également en INTRA entreprise directement chez l'employeur. La seule situation d'accueil de participants en situation de handicap ou à mobilités réduites résulteraient de personnes « salariées » directement au sein de l'entreprise, laquelle est alors tenue de respecter la législation en vigueur concernant l'accès des personnes en situation de handicap dans ses locaux.

2 - Accueil, accompagnement, formation et orientation des publics en situation de handicap en INTRA entreprise :

L'organisme de formation PROXIMA CENTAURI COMPANY intègre dans sa convention d'engagement, une action de formation avec une entreprise, (Proposition de Convention de formation professionnelle (Article L. 6353-2 et R. 6353-1 et L.920-1 du code du travail) :

Vérification du respect de l'article 6 : Accueil des stagiaires dans un lieu dédié à la formation. (*L'entreprise bénéficiaire s'assurera de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les établissements recevant du public (ERP) ceci en accord avec la loi, article R.111-19-33 de la construction et de l'habitation et au décret 2014-1327 du 5.11.2014 précisant ces points détaillés.*)

3 - Accueil, accompagnement, formation et orientation des publics en situation de handicap, à mobilité réduite ou de polyhandicaps, en INTER entreprise ou INTRA entreprise.

L'organisme de formation PROXIMA CENTAURI COMPANY réoriente l'employeur ainsi que la personne en situation de handicap vers l'expertise de l'organisme de formation IFIS, dont les programmes ci-dessous permettront d'apporter les meilleures réponses aux attentes des personnes souffrant d'un handicap ou de mobilité réduite. (<https://www.ifis.asso.fr/>)

L'Ifis et HandiEM ont développé des formations de sensibilisation au handicap au travail. <http://www.handiem.org/>

Afin de favoriser l'intégration de collaborateurs en situation de handicap, l'Ifis propose plusieurs formations en partenariat avec l'association HandiEM. Cette structure, créée en 2010, a pour vocation de soutenir l'accueil des travailleurs handicapés au sein des entreprises du médicament. Elle est le « relais opérationnel de l'accord de branche [...] signé entre les partenaires sociaux et les entreprises du médicament ». L'information et la sensibilisation figurent dans l'ADN de HandiEM.

4 - Partenaires des territoires à même d'intervenir sur le Fonds handicap

AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées). Réseau de l'AGEFIPH : Pour mettre en œuvre sa stratégie nationale, agir au plus près des besoins du terrain et favoriser les synergies avec les acteurs locaux, l'Agefiph s'appuie sur un réseau de 14 délégations régionales.

Consulter la liste des délégations régionales de l'Agefiph. <https://www.agefiph.fr/annuaire>

HANDIEM (Handicap Entreprises du Médicament) <http://www.handiem.org/index.php/qui-sommes-nous/l-association> - HandiEM déploie ses activités en relation étroite avec les acteurs de l'emploi des personnes handicapées.

Réseau Emploi et formation : CAP Emploi, Forum Carrefour pour l'emploi, Forum Pass pour l'emploi, Forum de l'ADAPT, Salon Autonomic, Missions handicap des grandes écoles et des universités, Tremplin, ARPEJEH, Leem Apprentissage, IFIS, Défi OPCA, Travail avec le Secteur adapté protégé.

Réseau Gesat : Maintien dans l'emploi, SAMET, Services de Santé au travail. Réseau d'entreprises : Leem, Etre, IMS Entreprendre pour la cité.

5 - Document de référence registre qualité PROXIMA CENTAURI COMPANY pour l'accompagnement des personnes en situation de Handicap, à mobilité réduite ou de polyhandicaps.

Personnels en situation de handicap : connaître vos droits : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/personnels-en-situation-de-handicap-connaître-vos-droits-46406>

Prise en compte de la situation et des besoins des personnes sourdaveugles (surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux pour l'accès à la prestation de compensation du handicap.

[Décret n° 2022-112 du 2 février 2022 relatif à l'adaptation au titre du mois de janvier 2022 de l'aide « renfort » visant à compenser certaines charges pour les entreprises dont l'activité est interdite d'accueil du public à la suite des restrictions sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Avis sur le projet de décret relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de pré orientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées (27 Novembre 2019).

Pris en application de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), le décret a pour objet de préciser le cadre juridique et de définir les missions des centres de pré orientation (CPO) et des centres de réadaptation professionnelle (CRP) qui deviennent des établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle au sens de ce même article.

www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/01/avis_cncph_decret_cpo-crp_27112019v2.pdf

Formation des personnes en situation de handicap

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

Un meilleur accompagnement humain des personnes avec handicaps psychiques, mentaux, cognitifs et des troubles du neuro-développement via la PCH ? Un décret du 19 avril 2022 définit les contours mais ne sera applicable qu'au 1er janvier 2023.

20 avril 2022 - Par Handicap.fr

Code de l'action sociale et des familles, Partie législative (Articles L111-1 à L591-1)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006157554/

Journal officiel électronique authentifié n° 0028 du 03/02/2022

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE Décret no 2022-112 du 2 février 2022 relatif à l'adaptation au titre du mois de janvier 2022 de l'aide « renfort » visant à compenser certaines charges pour les entreprises dont l'activité est interdite d'accueil du public à la suite des restrictions sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de covid-19

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=e29eaZH_JkHNG3GOzirxtTj6UFbgHwXsc1xpBHveUmo=

Le service public : guide de l'accueil des personnes en situation de handicap

solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide-pour-mise-en-ligne.pdf

Accueil d'un usager malentendant ou sourd	17
Accueil d'un usager mal ou non voyant	18
Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif.....	18
Accueil d'un usager handicapé psychique	18
Accueil d'un usager handicapé « moteur	19